

PIECES A FOURNIR

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2018/2019

En l'absence des pièces justificatives, vous ne serez pas inscrit

- **1 photo d'identité récente, en couleur et de bonne qualité** à agraffer sur la fiche d'inscription à l'emplacement prévu. Indiquer votre identité au dos.
- **1 pièce d'identité** : original + copie (carte nationale d'identité française ou passeport).
- **1 copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile scolaire et extra-scolaire 2018/2019** portant mention de votre identité.
- **Une copie de votre attestation de paiement/exonération de la contribution de Vie Etudiante et de campus(CVE)** obtenu à l'issue de votre connexion au site cvec.etudiant.gouv.fr (voir page 3 et page 11 de la notice explicative).
- **Diplômes :**
 - **Étudiants inscrits à l'université d'Évry en 2017/2018:**
Uniquement la copie du relevé de notes 2017/2018.
 - **Pour tous les autres étudiants (y compris doctorant, HDR, étudiants inscrits à l'IUT en 2017/2018)**
(Originaux + copie de tous vos diplômes ou attestations de réussite ou relevés de notes mentionnant les ECTS de **toutes** les années d'études même non diplômantes,
BAC inclus y compris votre relevé de notes du BAC (originaux + copie)
- **Pour les diplômes étrangers : traduction par un traducteur assermenté**
 - soit auprès de l'Ambassade de France du pays d'origine,
 - soit par un traducteur de la Cour d'Appel de Paris (liste des traducteurs sur le site www.cetiecap.com).
- **Ancienne carte d'étudiant** ou certificat de scolarité si précédemment inscrit en université.
- **INE ou BEA obligatoire pour l'inscription** (n° identifiant national) sur le relevé de notes du bac ou relevé de notes universitaire si bac étranger (voir p. 2 de la notice explicative).
- **Votre numéro OPI :**
Ce numéro (comportant 1 ou 2 lettres et des chiffres) ne concerne que les étudiants admis à s'inscrire à l'UEVE pour 2018-2019 par le biais de Parcours Sup, E-candidat ou Inception. Vous le trouverez dans le mail d'admission que vous avez reçu. Exemples : EC18.... pour E-Candidat, P18.... pour Parcours Sup et S18..... pour Inception (masters Paris saclay).
- **Un moyen de paiement (Chèque, Carte bancaire ou Mandat Postal à l'ordre de l'agent comptable de l'UEVE)** (voir p. 6 de la notice explicative).
- **Pour les étudiants de nationalité française : Copie de l'attestation de recensement ou copie de l'attestation de participation à la JDC** (Journée de défense et citoyenneté - obligatoire jusqu'à 25 ans).
Depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois suivant le 16ème anniversaire.
Les étudiants ayant égaré leur attestation de recensement, doivent la réclamer auprès de leur mairie ou via Internet à l'adresse web suivante :
<http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/contacts-et-coordonnees/coordonnees-bureaux-et-centres-du-service-national>
Les étudiants de nationalité étrangère ne sont pas concernés par ce document.

✓ **PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR SI VOUS ETES DANS CETTE SITUATION :**

TRANSFERT :

- Les étudiants précédemment inscrits dans un établissement universitaire en France doivent présenter une **autorisation de transfert « départ »** de cet établissement.

ETUDIANTS BOURSIERS (voir conditions d'exonération notice page 4) :

- **Copie de la notification d'attribution conditionnelle de bourse (recto-verso) 2018/2019** du CROUS ou de l'attestation de bourse du Gouvernement français.

INSCRIPTION PAR UN TIERS

- **Procuration** manuscrite, signée par l'étudiant.
- **Pièce d'identité (originale + photocopie) de la personne mandatée.**

ETUDIANT MINEUR

- **Lettre manuscrite des parents** ou tuteur autorisant l'inscription.

ETUDIANTS FONCTIONNNAIRES STAGIAIRES SOLLICITANT UNE INSCRIPTION EN M2 MEEF

- **Joindre arrêté d'affectation émanant du Rectorat.**
- **Attestation de paiement/exonération de la contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) à fournir.**

AUDITEUR LIBRE

- **1 photo d'identité.**
- **l'autorisation écrite du responsable de la formation.**
- **la photocopie de la pièce d'identité.**

ETUDIANT POSTULANT POUR UNE VAE 2002

- **1 copie du courrier autorisant l'inscription au titre de la VAE 2002.**

ETUDIANT BENEFICIAIRE D'UNE VAPP 85 POUR 2018/2019

- **Copie de la décision de Validation des Acquis de l'Université d'Évry.**

Aucune copie ne pourra être faite sur place. Au cas où vous ne présenteriez pas tous les documents le jour de votre inscription, vous devrez reprendre un rendez-vous.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 26/10/2018

NOTICE EXPLICATIVE A LIRE AVANT DE REEMPLIR VOTRE FICHE D'INSCRIPTION INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2018/2019

Article 612-1 du code de l'éducation : nul ne peut être admis à participer en qualité d'étudiant aux activités d'enseignement et de recherche d'un établissement d'enseignement supérieur s'il n'est régulièrement inscrit dans cet établissement.

IMPORTANT

- **REPLISSEZ VOTRE FICHE D'INSCRIPTION APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CETTE BROCHURE.**
- **LA FICHE D'INSCRIPTION EST À REMPLIR AVEC PRECISION ET SOIN. TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ.**
- **LES DATES ET HEURES DE CONVOCATION DOIVENT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT RESPECTÉES.**
- **VOUS DEVEZ FOURNIR TOUS LES DOCUMENTS DEMANDES – Y COMPRIS LES COPIES. AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA EFFECTUEE PAR NOS SERVICES.**

L'inscription administrative est :

- OBLIGATOIRE :** elle est la seule officielle et les droits d'inscription doivent être acquittés.
En aucun cas un résultat d'examen ne pourra être validé sans inscription administrative préalable.
- ANNUELLE :** elle n'est valable que pour une année universitaire,
- PERSONNELLE :** elle engage personnellement l'étudiant. Elle confère la qualité d'étudiant et se concrétise par la délivrance d'une carte d'étudiant strictement personnelle.
- SPÉCIFIQUE :** chaque formation préparée fait l'objet d'une inscription administrative propre.
Nul ne peut s'inscrire dans deux universités en vue de préparer un même diplôme.

N° ETUDIANT (7 ou 8 chiffres)

Concerne les étudiants inscrits précédemment à l'Université d'Évry Val d'Essonne (y compris IUT) depuis 1998.

ETAT CIVIL au vu de la carte d'identité ou du passeport

Les noms et prénoms doivent être renseignés **conformément à la pièce d'identité officielle présentée.**

La copie d'extrait d'acte de naissance peut être demandée en cas d'erreur sur les nom ou prénom sur la pièce d'identité présentée, ou en cas d'absence de mention de la ville de naissance.

Pour les étudiants étrangers : passeport



Le permis de conduire n'est pas accepté.

IDENTIFIANT NATIONAL ETUDIANT (INE, BEA)

Ce numéro de 11 caractères est unique et vous suit durant toutes vos études.

Il est **INDISPENSABLE ET OBLIGATOIRE** pour votre inscription dans les cas suivants :

- les étudiants ayant obtenu leur baccalauréat en France **depuis 1995** : ce numéro figure sur le relevé de notes du baccalauréat (BEA). **S'il n'y figure pas, vous devez le réclamer au lycée où vous avez passé le BAC ou au Rectorat de l'Académie dont dépend ce lycée,**
- les étudiants ayant obtenu leur baccalauréat en France **avant 1995**, ou ayant obtenu leur baccalauréat à l'étranger puis s'étant inscrit en université publique française, en IUT ou en IUFM possèdent **OBLIGATOIREMENT** un Identifiant National Etudiant. **Si l'INE ne figure pas sur votre dernière carte d'étudiant, vous devez le demander à cette université.**

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

Code Département/Pays : Pour les DOM-TOM ou étudiants nés à l'étranger : cf. tableau (p. 8)

Code Nationalité : Pour les étudiants de nationalité française, code 100

Pour les étudiants de nationalité étrangère : cf. tableau (p. 8)

HANDICAP (ou maladie chronique : diabète, épilepsie,...)

Se référer au document joint dans le dossier « Vous avez besoin d'un aménagement spécifique pour vos études concernant votre santé ? ».

HISTORIQUE DE VOS PREMIERES INSCRIPTIONS

Ces 3 rubriques sont à remplir obligatoirement par tous les étudiants.

- 1^{ère} inscription dans un établissement FRANÇAIS de l'enseignement supérieur

On entend par « enseignement supérieur », les établissements publics ou privés dispensant des formations post-bac : universités, IUT, instituts catholiques, facultés privées, IUFM, écoles de commerce, écoles d'ingénieur, écoles d'art, CPGE, STS, ESEU, DAEU ou capacité en droit...

Sont exclues, les années d'inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur en France en tant qu'**auditeur libre**.

L'année d'entrée dans l'enseignement supérieur français est forcément égale ou postérieure à l'année d'obtention du BAC ou de l'équivalence obtenue.

- 1^{ère} inscription en UNIVERSITE publique française

Il s'agit de **votre 1^{ère} inscription** dans une université publique française, ou en IUT ou en IUFM.



Les étudiants de nationalité étrangère ayant suivi des cours de langue française en université française ne doivent pas se considérer comme ayant été inscrits en université française.

- 1^{ère} inscription à l'université d'Evry ou à l'IUT d'Evry

Indiquez votre première année d'inscription à l'université (ou à l'IUT) d'Evry.

BACCALAUREAT OU DIPLOME EQUIVALENT

Pour la **série et le code** : cf. tableau p. 9 (attention à la concordance entre année d'obtention et série du BAC).

Particularités :

Bac par correspondance : indiquez le centre d'examen comme établissement.

Bac étranger : renseignez l'année, le code BAC 0031, cochez LY pour Etabl, laissez le code département vide.

Bac français obtenu à l'étranger : renseignez code BAC et la série (ES, L, S,...) + le code département → 099

Bac européen : renseignez l'année, le code BAC 0002, et le code département → 099

Pour les étudiants **préparant cette année le DAEU à Evry** : renseignez uniquement le code BAC → 0000.

Pour les étudiants **ayant obtenu le DAEU A** : code 0033, **DAEU B** : code 0034, **capacité en droit** : code 0030 : renseignez le code BAC 0033 ou 0034 ou 0030 puis, 00 pour Etablissement et indiquez le code du département.

Pour les étudiants ayant un **titre français admis en dispense du BAC** : renseignez l'année, le code BAC 0032, le type d'établissement et le département.

Pour les **non-bacheliers ayant obtenu une validation et les autres cas de non bachelier**: ne renseignez que le code BAC 0036.

Pour information, le procès-verbal de jury n'est pas un relevé de notes.



Merci de renseigner la partie « **PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE** »

REGIME D'INSCRIPTION

Il varie selon votre situation.

➤ La **Formation Initiale (FI)** concerne :

- les étudiants n'ayant pas interrompu leurs études depuis l'obtention du baccalauréat ou ayant eu une seule année d'interruption d'études depuis le baccalauréat
- les étudiants ayant repris leurs études en 2017-2018 après au moins deux années d'interruption après le baccalauréat.

➤ La **Formation permanente (FP)** concerne :

- les étudiants déjà identifiés en formation permanente en 2017-2018
- les étudiants en reprise d'études non financées et qui n'ont signé aucun contrat d'accompagnement

➤ La **Formation Continue (FC)** concerne

- les individuels signant un contrat d'accompagnement et/ou de suivi administratif
- les demandeurs d'emploi indemnisés mais non financés pour la formation

➤ La **Formation par apprentissage (CFA)** concerne les étudiants ayant signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise et un CFA

Régime FC ou FP, vous devez prendre contact avec le Service Commun de la Formation Continue à l'adresse fc@univ-evry.fr.

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE (codes profession en p.9)

Si vous êtes en CDI ou CDD, ou en contrat d'apprentissage, cochez « oui » et renseignez votre catégorie professionnelle (tableau des codes en page 9 de cette notice) + nature du contrat (CDI/CDD) + temps complet (TC) ou temps partiel (TP).

Sportif de haut niveau : joindre l'attestation officielle « Sportif de haut niveau »

CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (C.V.E.C) – voir Annexe 4

Nouveau !!!

A partir du 1^{er} juillet 2018 tous les étudiants souhaitant s'inscrire en **formation initiale, formation permanente** ou **formation par apprentissage** doivent payer, **avant l'inscription** la contribution de Vie Etudiante et de Campus de 90 euros pour l'année universitaire 2018-2019.

Comment faire ?

- 1- Vous devez vous connecter à l'adresse suivante : cvec.etudiant.gouv.fr, puis créer et activer votre compte
- 2- Vous renseignerez vos données personnelles et paierez la CVEC
 - a. Soit en ligne par carte bancaire
Vous recevrez un e-mail vous invitant à télécharger votre attestation. Celle-ci devra obligatoirement être jointe aux justificatifs qui vous seront demandés lors de votre inscription administrative à l'université.
 - b. Paiement en espèces au guichet d'un bureau de Poste
Un avis de paiement nominatif vous sera délivré. Puis, vous recevrez un e-mail vous invitant à télécharger votre attestation. Celle-ci devra obligatoirement être jointe aux justificatifs demandés lors de l'inscription administrative.

Pour les étudiants en formation initiale, permanente ou par apprentissage, **aucune inscription ne pourra être effectuée sans cette attestation CVEC.**

Tous les étudiants, **même les étudiants exonérés de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus** (boursiers, réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire), **doivent se connecter à cvec.etudiant.gouv.fr** afin d'obtenir une attestation de paiement/exonération de la CVEC.

ECHANGES INTERNATIONAUX

Concerne les étudiants faisant une double inscription pour l'année 2018/2019, dont une dans une université étrangère (y compris les cotutelles de thèse avec l'étranger).

Cochez le type d'échange. Notez le code pays (cf. tableau p. 8) et le nom de l'établissement.

DERNIER ETABLISSEMENT FREQUENTE

Il s'agit de votre **dernière scolarisation**, éventuellement en 2017/2018 si vous étiez scolarisé l'an dernier.

N'oubliez pas d'indiquer le nom de l'établissement, le code département et l'année.

Si ce dernier établissement est une université ou un IUT, vous devrez présenter le jour de votre inscription à Evry, l'autorisation de départ de cet établissement (transfert).

Si vous étiez inscrit dans deux établissements en parallèle (université + autre établissement), cochez le code 00 car l'Université prévaut sur tout autre établissement.

Si vous avez obtenu votre BAC l'an dernier par correspondance, cochez « LY ».

VOTRE SITUATION EN 2017/2018

Il s'agit de savoir **ce que vous avez fait l'année précédente**, éventuellement même réponse que pour le dernier établissement fréquenté.

Vérifiez bien que les informations portées en page 1 de la fiche d'inscription administrative « Historique de vos premières inscriptions » soient cohérentes avec votre situation de l'année précédente.

DERNIER DIPLOME OBTENU

Notez le diplôme obtenu permettant l'accès à la formation choisie. Ex. L3 pour une inscription en M1 même si vous êtes titulaire d'un master 2. Indiquez le code correspondant (p. 10). Précisez le département (ou le code pays pour l'étranger - p. 8), le nom et la ville de l'établissement et l'année d'obtention.

Vous devez joindre les copies de tous les diplômes obtenus depuis le Bac (inclus) si vous n'étiez pas inscrit à l'Université d'Évry en 2017/2018.

AUTRE ETABLISSEMENT POUR L'ANNEE EN COURS

Ne concerne que les étudiants(es) inscrits(es) parallèlement dans un autre établissement pour l'année 2018/2019.

Exemple : Université d'Évry et CPGE (cumulatif), cotutelle.

INSCRIPTION(S) POUR L'ANNEE 2018/2019

Inscription principale : correspond au niveau : L1, L2, L3, M1, M2, Doctorat, HDR, et à la mention : Droit, Sociologie... que vous suivrez cette année (**recopiez l'intitulé conformément à celui coché sur votre pochette d'inscription**).

Notez le diplôme permettant l'accès : il s'agit du diplôme obtenu (éventuellement une validation) qui vous permet d'accéder à la filière postulée (ex : pour s'inscrire en L3, il faut avoir validé un BAC + 2 - soit : L2, BTS, DUT,...). Précisez **l'année d'obtention, le nom, la ville, le code département** (ou le code pays pour l'étranger - p. 8) **de l'établissement où vous avez obtenu ce diplôme.**

Inscription secondaire : à remplir uniquement dans le cas où vous êtes autorisé(e) à vous inscrire à une 2^{ème} formation, hors passage conditionnel (2^e diplôme payant à taux réduit).

BOURSES 2018/2019

1 - Boursiers de l'enseignement supérieur du CROUS.

Sont considérés boursiers, et par conséquent exonérés des droits universitaires, les étudiants en possession d'une notification d'attribution conditionnelle de bourse 2018/2019 **sous réserve d'avoir obtenu les crédits (ECTS) suffisants.**

Vous devez fournir la copie Recto/verso de l'avis conditionnel de bourse 2018/2019.

2 - Boursiers étrangers du gouvernement français pour 2018/2019 : fournir le justificatif correspondant

3 - En cas de démission ou de perte du statut de boursier, vous devez envoyer un mail à scolarite@univ-evry.fr.

VOTRE SITUATION ANTERIEURE

Indiquez votre cursus antérieur depuis l'obtention du Bac. Remplissez chaque colonne du tableau. N'oubliez pas de préciser si vous avez obtenu le diplôme (ou le niveau) ainsi que le nombre de crédits acquis (ECTS).

Pour les étudiants non-inscrits à l'UEVE en 2017-2018, **joindre les justificatifs des années d'inscription dans l'enseignement supérieur** (certificats de scolarités, relevés de notes, copie de carte d'étudiant indiquant l'année universitaire...).

SITUATION SOCIALE

PN : Pupille de la Nation : fournir la copie de l'acte de naissance portant la mention « pupille de la Nation ».

PU : Personnel de l'Université d'EVRY pouvant prétendre à l'exonération des frais :

- **Personnel BIATSS** : . personnel titulaire,
. personnel contractuel en possession d'un contrat d'une durée minimum de 10 mois (cette période minimum étant comprise entre le 01/09/2018 et le 31/08/2019).
- **Personnel enseignant** : . personnel titulaire

EP : Enfant du personnel de l'Université d'Evry (selon les catégories de personnels définies ci-dessus).

Les personnels bénéficiant de l'exonération doivent présenter une attestation délivrée par la DRH.

Les enfants du personnel relevant des catégories énumérées ci-dessus doivent présenter l'attestation de la DRH + un justificatif de filiation.

R : Réfugié politique : Joindre la copie du Passeport ou document mentionnant votre statut.

DA : Demandeur d'asile : Joindre la copie du Passeport ou document mentionnant votre statut.



Si vous rencontrez des difficultés financières ou des difficultés pour finaliser votre inscription, vous pouvez faire une demande auprès de la commission d'exonération des droits d'inscription en complétant le dossier numérique accessible par le lien suivant : <https://www.univ-evry.fr/vie-etudiante/vie-pratique/bourses-et-aides.html>



Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez prendre contact avec l'assistante sociale au 01 34 25 71 05



Pour des renseignements pour l'obtention d'un logement (pour les étudiants en master et doctorat), vous pouvez prendre contact avec la Direction de la Vie Etudiante au 01 69 47 70 82 (vie.etudiante@univ-evry.fr).

L'Université d'Evry Val d'Essonne propose sa plateforme logement accessible en ligne depuis l'adresse suivante :

<http://housing.univ-evry.fr>

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

L'Assurance Responsabilité Civile "Scolaire et Extra-scolaire" (RCS) pour l'année universitaire 2018/2019 est OBLIGATOIRE.

Justificatif à présenter : attestation délivrée par votre compagnie d'assurance

REGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont fixés chaque année par arrêté ministériel et sont communiqués aux établissements au début du mois de juillet.

Ce document étant édité bien avant le mois de juillet, il nous est impossible de vous communiquer le montant des droits d'inscription 2018/2019.

Pour information et à titre indicatif : les droits 2017/2018 variaient entre 189.10 € et 396.10 € selon le niveau de formation. **Ceux-ci sont susceptibles d'augmenter chaque année.**

Les étudiants s'inscrivant à deux diplômes et n'entrant pas dans le cadre d'une inscription conditionnelle doivent s'acquitter des droits de double inscription.

MODES DE PAIEMENT

- Soit **par chèque bancaire ou postal**, à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université d'Évry Val d'Essonne (mentionner au dos du chèque votre nom et prénom ainsi que la filière d'inscription).
- Soit **par carte bancaire**.
- Soit **par mandat** à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université d'Évry Val d'Essonne.

Tout chèque impayé entraînera L'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.



En cas de perte, de vol ou de détérioration, la réédition de la carte d'étudiant est payante.

Il vous en coûtera 8 €.

DEMISSION

« Arrêté du 22-07-2016 : le remboursement des droits de scolarité des étudiants renonçant à leur inscription dans un établissement public d'enseignement supérieur avant le début de l'année universitaire est de droit, sous réserve d'une somme de 23 € (droits d'inscription en vigueur 2017-2018) restant acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription. La demande de remboursement doit parvenir à l'établissement avant le début de l'année universitaire considérée. »

Le formulaire de demande de remboursement est à retirer à l'accueil de la Scolarité Centrale (bureau 14 – bât. IDF).

S'agissant des étudiants boursiers, en cas de démission ou de perte du statut de boursier, ils doivent envoyer un mail à scolarite@univ-evry.fr dans les plus brefs délais.

INFORMATIONS

COUVERTURE SOCIALE DES ETUDIANTS

A compter de la rentrée 2018-2019, des évolutions du régime de sécurité sociale sont mises en place pour les étudiants.

Le régime de la sécurité sociale étudiante est supprimé et les étudiants rejoignent progressivement le régime général.

La situation de chaque étudiant au regard de la sécurité sociale dépendra de plusieurs critères (étudiant nouvellement inscrit en université ou non, étudiant étranger ou non).

Voici ce qui se passera pour vous selon votre situation :

- ⇒ **J'étais inscrit(e) à l'université en 2017-2018 et**
 - Affilié à une sécurité sociale étudiante en 2017-2018 : pour l'année universitaire 2018-2019, je reste affilié au régime de sécurité sociale étudiante et donc au centre de sécurité sociale étudiante qui gérait mes prestations
- ⇒ **Je m'inscris pour la première fois à l'université :**
 - Je reste sur le régime de sécurité sociale de mes parents jusqu'à la fin de mes études
 - Je devrai mettre à jour ma carte vitale
 - Je serai « assuré social à titre autonome » (ATA) à partir de mes 18 ans
- ⇒ **Je suis étudiant étranger**
 - **Ressortissant d'un Etat membre de l'UE /EEE ou de la Suisse**
Je reste affilié à la sécurité sociale de mon pays et ne suis pas tenu de m'affilier auprès de la CPAM de mon lieu de résidence en France. Je bénéficie d'une prise en charge de mes soins de santé sur la base de la carte Européenne d'Assurance maladie (CEAM).

○ **Ressortissant d'un Etat hors UE/EEE et Suisse**

- Déjà affilié au régime de sécurité sociale étudiante en 2017-2018 : pour l'année universitaire 2018-2019, je reste au régime de sécurité sociale étudiante et donc au centre de sécurité sociale étudiante qui gérait mes prestations ; puis je basculerai vers le régime général.
- Nouvellement inscrit à l'université pour 2018-2019 : Je dois m'affilier au régime général de l'assurance maladie. Le site internet dédié à l'affiliation des étudiants étrangers est : www.etudiant-etranger-ameli.fr

La démarche d'affiliation doit être effectuée après mon arrivée sur le territoire français et une fois que j'ai procédé à mon inscription au sein de l'établissement. Une attestation de scolarité (certificat de scolarité 2018-2019) est exigée pour l'affiliation. La date d'effet de l'affiliation à l'assurance maladie correspond à ma date d'inscription au sein de l'université. Je n'aurai pas à renouveler cette démarche l'année suivante en cas de poursuite d'études.

ETUDIANTS ETRANGERS : DEMARCHES RELATIVES A LA VISITE MEDICALE

Depuis le 01 janvier 2017, les étudiants étrangers sont dispensés de l'obligation de présenter un certificat médical pour obtenir leur titre de séjour, et ne passent plus de visite médicale auprès de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

Cependant, pour des raisons de santé publique, les étudiants étrangers nouvellement arrivés en France doivent impérativement se soumettre à une visite médicale auprès du SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) **dans les 3 mois suivant leur arrivée.**

Contacts :

SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) = Service Médical

- Adresse : Bâtiment Ile de France – Rez de Chaussée, 23 Boulevard François Mitterrand 91000 EVRY
- Secrétariat : 01 69 47 90 03
- Infirmerie : 01 69 47 90 24
- Médecin de prévention : 01 69 47 90 23

ANNEXE 1

Tableau - DEPARTEMENTS							
001	AIN	024	DORDOGNE	046	LOT	069	RHINE
002	AISNE	025	DOUBS	047	LOT ET GARONNE	070	SAONE (HAUTE)
003	ALLIER	026	DROME	048	LOZERE	071	SAONE ET LOIRE
004	ALPES (BASSES)	091	ESSONNE	049	MAINE ET LOIRE	072	SARTHE
005	ALPES (HAUTES)	027	EURE	050	MANCHE	073	SAVOIE
006	ALPES-MARITIMES	028	EURE ET LOIR	051	MARNE	074	SAVOIE (HAUTE)
007	ARDECHE	029	FINISTERE	052	MARNE (HAUTE)	093	SEINE SAINT DENIS
008	ARDENNES	030	GARD	053	MAYENNE	076	SEINE MARITIME
009	ARIEGE	031	GARONNE (HAUTE)	054	MEURTHE ET MOSELLE	077	SEINE ET MARNE
010	AUBE	032	GERS	055	MEUSE	079	SEVRES (DEUX)
011	AUDE	033	GIRONDE	056	MORBIHAN	080	SOMME
012	AVEYRON	092	HAUTS DE SEINE	057	MOSELLE	081	TARN
013	BOUCHES DU RHONE	034	HERAULT	058	NIEVRE	082	TARN ET GARONNE
014	CALVADOS	035	ILLE ET VILAINE	059	NORD	094	VAL DE MARNE
015	CANTAL	036	INDRE	060	OISE	095	VAL D'OISE
016	CHARENTE	037	INDRE ET LOIRE	061	ORNE	083	VAR
017	CHARENTE-MARITIME	038	ISERE	075	PARIS	084	VAUCLUSE
018	CHER	039	JURA	062	PAS DE CALAIS	085	VENDEE
019	CORREZE	040	LANDES	063	PUY DE DOME	086	VIENNE
20A	CORSE DU SUD	041	LOIR ET CHER	064	PYRENEE ATLANTIQUES	087	VIENNE (HAUTE)
20B	CORSE DU NORD	042	LOIRE	065	PYRENEES (HAUTES)	088	VOSGES
021	COTE D'OR	043	LOIRE (HAUTE)	066	PYRENEES ORIENTALES	089	YONNE
022	COTES D'ARMOR	044	LOIRE ATLANTIQUE	067	RHIN (BAS)	078	YVELINES
023	CREUSE	045	LOIRET	068	RHIN (HAUT)	090	BELFORT (TERRITOIRE)
Tableau - DOM - TOM							
971	GUADELOUPE	974	REUNION	985	MAYOTTE	984	POLYNESIE FRANCAISE
972	MARTINIQUE	975	ST PIERRE ET MIQUELON	983	NOUVELLE CALEDONIE	987	WALLIS ET FUTUNA
973	GUYANE						
Tableau - ETATS / PAYS / NATIONALITE							
319	ACORES - MADERE	301	EGYPTE	137	LUXEMBOURG	341	SENEGAL
212	AFGHANISTAN	414	EL SALVADOR	156	MACEDOINE	121	SERBIE
303	AFRIQUE DU SUD	247	EMIRATS ARABES UNIS	333	MADAGASCAR	398	SEYCHELLES
125	ALBANIE	420	EQUATEUR	227	MALAISIE	342	SIERRA LEONE
352	ALGERIE	317	ERYTHREE	334	MALAWI	226	SINGAPOUR
109	ALLEMAGNE	134	ESPAGNE	229	MALDIVES	117	SLOVAQUIE
130	ANDORRE	106	ESTONIE	335	MALI	145	SLOVENIE
395	ANGOLA	404	ETATS UNIS	144	MALTE	318	SOMALIE
441	ANTIGUA et BARBUDA	315	ETHIOPIE	350	MAROC	343	SOUDAN
201	ARABIE SAOUDITE	508	FIDJI	515	MARSHALL (ILES)	235	SRI LANKA (CEYLAN)
415	ARGENTINE	105	FINLANDE	390	MAURICE	442	ST CHRISTOPHE et NIEVES
252	ARMENIE	100	FRANCE	336	MAURITANIE	440	ST VINCENT et les GRENADINES
501	AUSTRALIE	328	GABON	405	MEXIQUE	104	SUEDE
110	AUTRICHE	304	GAMBIE	516	MICRONESIE	140	SUISSE
253	AZERBAIDJAN	329	GHANA	151	MOLDAVIE	437	SURINAM
436	BAHAMAS	255	GEORGIE	138	MONACO	391	SWAZILAND
249	BAHREIN (ILES)	133	GIBRALTAR	242	MONGOLIE	206	SYRIE
246	BANGLADESH	126	GRECE	120	MONTENEGRO	259	TADJIKISTAN
434	BARBADE	435	GRENADE	393	MOZAMBIQUE	236	TAIWAN
131	BELGIQUE	430	GROELAND	311	NAMIBIE	309	TANZANIE
429	BELIZE	409	GUATEMALA	507	NAURU	344	TCHAD
327	BENIN (DAHOMY)	330	GUINEE	215	NEPAL	116	TCHIQUE (REPUBLIQUE)
214	BHOUTAN	392	GUINEE BISSAU	412	NICARAGUA	219	THAILANDE
148	BIELORUSSIE	314	GUINEE EQUATORIALE	337	NIGER	262	TIMOR ORIENTAL
224	BIRMANIE	428	GUYANE	338	NIGERIA	345	TOGO
418	BOLIVIE	410	HAITI	103	NORVEGE	509	TONGA
118	BOSNIE-HERZEGOVINE	411	HONDURAS	502	NOUVELLE-ZELANDE	433	TRINITE et TOBAGO
347	BOTSWANA	112	HONGRIE	250	OMAN	351	TUNISIE
416	BESIL	390	ILE MAURICE	339	OUGANDA	260	TURKMENISTAN
225	BRUNEI	223	INDE	258	OUBKÉKISTAN	208	TURQUIE
111	BULGARIE			213	PAKISTAN	511	TUVALU
331	BURKINA	231	INDONESIE	517	PALAS (REPUBLIQUE DES ILES)		
321	BURUNDI	203	IRAK	261	PALESTINE	155	UKRAINE
234	CAMBODGE	204	IRAN	413	PANAMA	423	URUGUAY
322	CAMEROUN	136	IRLANDE	510	PAPOUASIE (NV GUINEE)	514	VANUATU
401	CANADA	102	ISLANDE	421	PARAGUAY	129	VATICAN
396	CAP VERT (ILES)	207	ISRAEL	135	PAYS-BAS	424	VENEZUELA
323	CENTRAFRIQUE (REPUBLIQUE)	127	ITALIE	422	PEROU	243	VIETNAM
417	CHILI	426	JAMAIQUE	220	PHILIPINES	251	YEMEN
216	CHINE	217	JAPON	122	POLOGNE	346	ZAMBIE
254	CHYPRE	222	JORDANIE	139	PORTUGAL	310	ZIMBABWE
419	COLOMBIE	256	KAZAKHSTAN	248	QATAR		
397	COMORES	332	KENYA	408	REP. DOMINICAINE		
324	CONGO	257	KIRGUIZISTAN	114	ROUMANIE		
312	CONGO (REP. DEMOCRAT) exZAIRE	513	KIRIBATI	123	RUSSIE		
238	COREE DU NORD (REP. POP. DEM.)	157	KOSOVO	132	ROYAUME-UNI	990	AUTRES PAYS
239	COREE DU SUD (REPUBLIQUE DE)	240	KOWEIT	340	RWANDA	995	SANS NATIONALITE
406	COSTA RICA	241	LAOS	389	SAHARA OCCIDENTAL		
326	COTE D'IVOIRE	107	LETTONIE	128	SAINT MARIN		
119	CROATIE	205	LIBAN	306	SAINTE HELENE		
407	CUBA	302	LIBERIA	439	SAINTE LUCIE		
101	DANEMARK	316	LIBYE	512	SALOMON		
399	DJIBOUTI	113	LIECHTENSTEIN	506	SAMOA OCCIDENTALES		
438	DOMINIQUE (ILES)	108	LITUANIE	394	SAO-TOME et PRINCIPE		
438	DOMINIQUE (ILES)	108	LITUANIE	394	SAO-TOME et PRINCIPE		

Tableau - BACS / TITRES EQUIVALENTS D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR					
BAC FRANÇAIS AVANT 1995				BAC FRANÇAIS A PARTIR DE 1995	
Intitulés	CO DE	Intitulés	CODE	Intitulés	CODE
A - PHILOSOPHIE	A	F10 - MICROTECHNIQUE (≤ 1984)	F10	ES – ECONOMIQUE ET SOCIAL	ES
A1 - LETTRES SCIENCES	A1	F10A - MICRO TECH APPAREILL.	F10A	L - LITTERATURE	L
A2 - LETTRES LANGUES	A2	F10B – MICROTECH OPTIQUE	F10B	S - SCIENTIFIQUE	S
A3 - LETTRES ARTS PLASTIQUES	A3	F12 - ARTS APPLIQUES	F12	STI - SC. ET TECHN. INDUSTRIELLES	STI
A4 – LANGUES MATH (≤ 1985)	A4	G1 - TECH. ADMINISTRATIVES	G1	STT - SC. ET TECHNO. TERTIAI (≤ 2006)	STT
A5 – LANGUES (≤ 1985)	A5	G2 - TECH. DE GESTION	G2	STG – SC ET TECHNO GESTION (à/c 2007)	STG
A6 – EDUC MUSICALE (≤ 1984)	A6	G3 - TECH. COMMERCIALES	G3	STMG - ST MANAGEMENT & DE LA GESTION à/c de 2014)	STMG
A7 – ARTS PLASTIQUES (≤ 1984)	A7	H - TECH. INFORMATIQUES	H	STL - SC. ET TECHNO. LABORATOIRE	STL
B - ECONOMIAQUE ET SOCIAL	B	F12 - ARTS APPLIQUES	F12	SMS –SCES MEDICO SOCIALES (≤ 2008)	SMS
C - MATHS ET SC. PHYSIQUES	C			ST2S - SC. TECH. SANTE /SOCIAL(à/c 2009)	ST2S
D - MATHS ET SC. NATURELLES	D			STAE - SC. ET TECHN. AGRONOMIE	STAE
D' - SC. AGRONOMIQUE ET TECH.	DP			STPA - SC. ET TECHN. PROD. ALIM.	STPA
E - MATHEMATIQUES ET TECH	E			STAV – SC TECHNO AGRO ET DU VIVANT	STAV
F1 - CONSTRUCTION MECA.	F1	AUTRES CAS - toutes années confondues			
F2 - ELECTRONIQUE	F2	Intitulés	CODE	Intitulés	CODE
F3 - ELECTROTECHNIQUE	F3	BAC HOTELLERIE	HOT	CAPACITE EN DROIT	0030
F4 - GENIE CIVIL	F4	BAC PRO. INDUSTRIELS	0021	DAEU A (ou ESEU A)	0033
F5 - PHYSIQUE	F5	BAC PRO. TERTIAIRE	0022	DAEU B (ou ESEU B)	0034
F6 - CHIMIE	F6	BAC PRO. AGRICOLES	0023	TITRE FRANÇAIS ADMIS EN DISPENSE	0032
F7 - BIOLOGIE OPTION BIOCHIMIE	F7	F11 - MUSIQUE	F11	VALIDATION EXPERIENCE . PROF. AUTRE CAS NON BACHELIER	0036
F7P- BIOLOGIE OPTION BIOLOGIE	F7P	F11P - DANSE	F11P		
F8 - SCIENCES MEDICO-SOCIALES	F8	BAC FRANÇAIS A L'ETRANGER (code de la série du bac)	S, ES, L...		
F9 - EQUIPEMENT TECH. BATIM.	F9	BACS EUROPEENS	0002	TITRE ETRANGER EQUIVAL. BAC	0031

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES - TYPES DE PROFESSIONS	
10	AGRICULTEURS EXPLOITANTS : cultivateurs, éleveurs, exploitants forestiers, maraîcher, patrons pêcheurs,...
21	ARTISANS/PATRONS DE MOINS DE 10 SALARIES: couvreurs, charpentiers, cordonniers, garagistes, maçons, peintres, routiers...
22	COMMERCANTS ET ASSIMILES : détaillants de l'alimentation, patrons de café, restaurants, hôtels, agents immobiliers,...
23	CHEF D'ENTREPRISE DE 10 SALARIES ET PLUS : PDG, administrateurs de société, entrepreneurs, grossistes,...
31	PROFESSION LIBERALE : médecins, dentistes, pharmaciens, avocats, notaires, pharmaciens, psychologue,...
33	CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE ET ASSIMILES : administrateurs civils, attachés d'administration, officiers de l'armée,...
34	PROFESSEURS ET PROFESSIONS SCIENTIFIQUES
35	PROFESSIONS DE L'INFORMATION, ARTS ET SPECTACLES : écrivains, artistes, bibliothécaire, conservateurs, journaliste,...
37	CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX D'ENT. : directeurs commerciaux, de personnels, fondés de pouvoirs,...
38	INGENIEURS/ CADRES TECHNIQUES D'ENT. : directeurs de production, personnels navigants (aviation civile),...
42	PROFESSEUR DES ECOLES ET ASSIMILES : maîtres auxiliaires, conseillers d'éducatifs, surveillants, animateurs, éducateurs...
43	PROFESSION INTERM. DE LA SANTE ET DU TRAVAIL SOCIAL : infirmières, sages-femmes, préparateurs en pharmacie,...
44	CLERGE-RELIGIEUX
45	PROFESSION INTERM. ADMINISTRATIVE DE LA FONCTION PUBLIQUE : contrôleurs Impôts, personnels adm cat B, ...
46	PROFESSION INTERM. ADM. COMMERCE/ENT. : assistant techn, représentants, comptables, chefs de rayons, banques,...
47	TECHNICIENS (sauf techniciens tertiaires) : électricité, mécanique, bâtiment, chimie, agroalimentaire, imprimerie, informatique...
48	CONTREMAITRES - AGENTS DE MAITRISE : chefs de chantier, maîtres d'équipage (marine marchande, pêche), électricité, bâti...
52	EMPLOYES CIVILS - AGENTS DE SERVICE FONCTION PUBLIQUE : préposés des PTT, employés de bureau; standardistes, ..
53	POLICIERS ET MILITAIRES : gardiens de la paix, gendarmes, pompiers, agents de sécurité, agents techniques des eaux et forêts,...
54	EMPLOYES ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISES : employés de bureau, hôtesse d'accueil, standardistes, secrétaires, comptables.
55	EMPLOYES DE COMMERCE : vendeurs, caissiers, employés de libre-service, pompistes,...
56	PERSONNELS SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS : serveurs, coiffeurs, assist. maternelles, femme de ménage, concierges,...
61	OUVRIERS QUALIFIES : mécaniciens, soudeurs, tourneurs, jardiniers, dockers, conducteurs routiers, chauffeurs,...
66	OUVRIERS NON QUALIFIES : manœuvres, apprentis, ...
69	OUVRIERS AGRICOLES : ouvriers cultivateurs, ouvriers d'élevage, éleveurs, ouvriers maraîcher, marins pêcheurs,...
71	RETRAITES AGRICULTEURS EXPLOITANTS
72	RETRAITES ARTISANS, COMMERCANTS, CHEFS D'ENTREPRISE
73	RETRAITES CADRES ET PROFESSIONS INTERMEDIAIRES
76	RETRAITES EMPLOYES ET OUVRIERS
81	CHOMEURS N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE
82	PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE : femmes au foyer, étudiants,...
Les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession.	

Type du dernier diplôme obtenu

Code Type dernier diplôme obtenu	Libellé type dernier diplôme obtenu
001	Baccalauréat (Français)
002	DAEU
003	ESEU
004	Capacité en droit
005	Diplôme formation générale de santé grade licence
010	BTS
011	DUT
012	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE
013	DEUG
014	DEUG IUP
015	DEUP
016	Attestation de fin de 1ère année de médecine, de pharmacie et d'ontologie
017	DEUST
029	Autre diplôme de 1er cycle (DU,...)
030	Diplôme d'éducateur
031	Diplôme d'infirmier
032	Diplôme d'orthophoniste
033	Diplôme d'assistante sociale
034	Autre diplôme paramédical et social
040	Licence
041	Licence professionnelle
042	Licence IUP, Licence LMD parcours IUP
050	Maîtrise
051	Maîtrise IUP, Maîtrise LMD parcours IUP
052	MST
053	MSG
054	MIAGE
055	Diplôme de fin de 2ème cycle des études médicales et pharmaceutiques
056	Diplôme de Sage Femme
057	Magistère
069	Autre diplôme de 2ème cycle hors Magistère (DU, ...)
070	DEA
071	DESS
072	MASTER
073	Diplôme d'ingénieur (Universitaire ou non)
079	Autre diplôme de 3ème cycle hors diplôme d'ingénieur (Doctorat, DU, ...)
080	Docteur en médecine
081	DES pharmacie
082	DES médecine
083	Capacité médecine
084	Attestation de Formation Spécialisée
085	Attestation de Formation Spécialisée Approfondie
086	DIS médecine
087	Dip Etude Spéc Compl Médecine
502	Diplôme d'établissement étranger supérieur
503	Diplôme d'établissement étranger secondaire (<i>bac étranger</i>)
510	DELFL
511	DALFL
519	Autre diplôme supérieur
900	Aucun diplôme supérieur (<i>non bachelier, VAPP, équivalences 036,030,032..</i>)

Contribution à la Vie Étudiante

Année universitaire 2018 – 2019

ATTESTATION

N° de l'attestation **ROU8-BCFLRC-20**

Monsieur
 NOM **DUPONT**
 Prénom(s) **Charles**
 né(e) le **27/03/1998**
 à **Rouen**
 N° INE **9654322486L**

est en règle au regard de la Contribution à la Vie Étudiante

rattachée au CROUS de **Rouen Normandie**
 le **3 juillet 2018 à 17h32**

Pour votre **INSCRIPTION** dans votre établissement

1. Si la procédure d'inscription en ligne vous demande de saisir votre numéro d'attestation CVE...

saisissez les 12 caractères de cette attestation

ROU8 BCFLRC 20

2. Si vous fournissez cette attestation papier (ou sa photocopie) dans les pièces jointes à l'appui de votre inscription...

Votre établissement d'inscription pourra scanner le QRcode suivant



3. L'établissement peut aussi contrôler cette attestation

en saisissant les 12 caractères de cette attestation et la combinaison indiquée

**ROU8 BCFLRC 20
 DUPON**

Document émis le 3 juillet 2017 pour servir et valoir ce que de droit.

23 boulevard F. Mitterrand
91025 Evry Cédex



1
Ile-de-France

3 rue du Père Jarlan
91025 Evry Cédex



2
Maupertuis

2 rue André Lalande
91025 Evry Cédex



3
Bibliothèque
Universitaire

1 rue Pierre Bérégovoy
91025 Evry Cédex

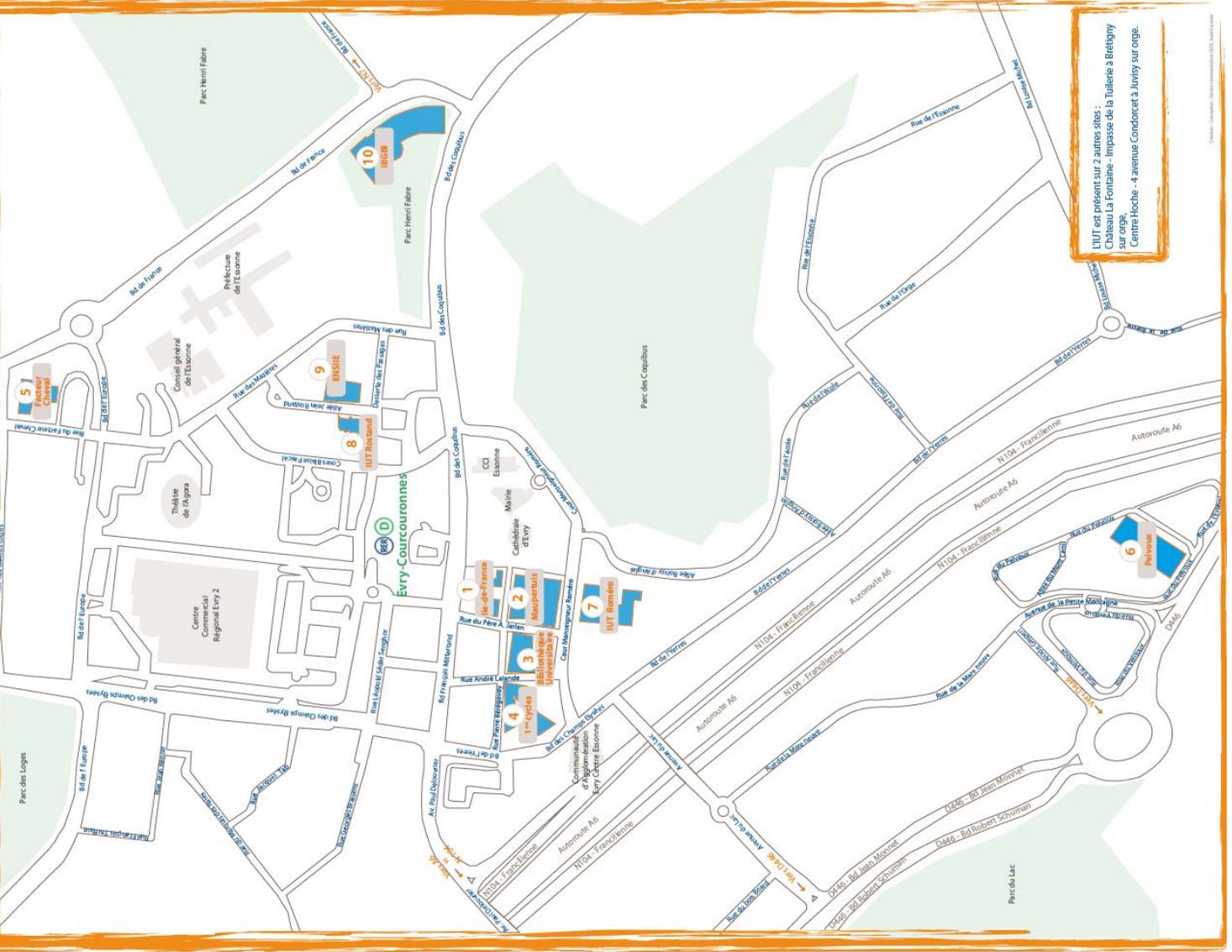


4
1^{er} cycles

2 rue du Facteur Cheval
91025 Evry Cédex



5
Facteur
Cheval



L'UTJ est présent sur 2 autres sites :
Château La Fontaine - Impasse de la Tuilerie à Breteigny
sur orge,
Centre Hoclie - 4 avenue Condorcet à Juvisy sur orge.

36-40 rue Pelvoux
91020 Courcouronnes



6
Pelvoux

Cours Monseigneur Roméro
91025 Evry Cédex



7
IUT Roméro

22 allée Jean Rostand
91025 Evry Cédex



8
IUT Rostand

1 Square de la Résistance
91025 Evry Cédex



9
ENSIE

23 Boulevard de France
91037 Evry Cédex



10
IBGB